



N° 21

PRINTEMPS 2022

BULLETIN D'INFO MUNICIPAL

REILLANNE



SOMMAIRE

Vie municipale – p.3 à 6
Communauté de communes – p.7
Vie des assos – p.8 à 10
Vie du village – p.11 à 22
Agenda – p.23
Infos pratiques – p.24



Édito



Chères Reillannaises, chers Reillannais,

Annnonce de fermeture d'une classe dans notre école, suppression de jours d'ouverture dans notre bureau de Poste, fermetures de nuit du service des urgences de l'hôpital de Manosque... Décidément, en ce début d'année 2022, nos services publics sont malmenés. Dans le même temps, le prix des énergies – gaz, électricité, carburant – plus que jamais soumis aux lois du marché, explose. Ainsi l'on voit de nombreuses familles renoncer, faute de moyens, à se chauffer correctement dans des logements peu ou pas isolés. Et ce n'est pas la prime de 100 € versée par l'État aux salariés ou retraités touchant moins de 2 000 € mensuels qui compensera de telles augmentations.

De son côté, le budget de notre commune n'est pas épargné. La hausse des tarifs des produits alimentaires affecte les budgets de la cantine et du centre de loisirs. Le coût de l'électricité, notamment des tarifs jaunes dont dépendent la station de pompage de la Fare ou le stade, s'envole. Ainsi la commune verra sa facture d'électricité augmenter de 13 000 € en 2022, soit 3 fois plus que l'an dernier ! Demain, ce sont les tarifs bleus, y compris pour les particuliers, qui seront impactés par la spéculation boursière. Dans le même temps, nous le constatons tous les jours, les entreprises privatisées en totalité ou en partie (EDF, GDF, La Poste, France Telecom) ne remplissent pas leur mission de service public pourtant contractuelle. Au bord des routes, la « rubalise » autour des poteaux fait maintenant partie de nos paysages, faute de remplacement ou réparation, et les bureaux de poste ferment l'un après l'autre.

Dans une France toujours plus inégalitaire, la puissance publique devrait permettre aux personnes qui font tourner l'économie de vivre décemment. L'accès aux dispositifs sociaux n'est pas de l'assistanat, il relève de la justice sociale et de la redistribution des richesses. C'est le sens du dossier « social » de ce numéro du bulletin municipal : montrer ce qui est fait, et réfléchir à faire mieux encore.

Avec ses moyens modestes, la municipalité de Reillanne s'efforce de soulager nos concitoyens au plus près de leurs besoins, au travers du CCAS, mais aussi par nos orientations budgétaires. La commune fait ainsi le choix de tarifs de cantine peu élevés pour nos enfants, tout en leur garantissant des repas de qualité « faits maison ». Elle œuvre, avec notre partenaire Leo Lagrange, pour offrir des loisirs accessibles à toutes les familles. Dans le même temps, nous participons, grâce à un vaste programme de rénovation et de construction de logements modernes et moins énergivores, à la lutte contre la spéculation immobilière et la hausse des loyers à Reillanne.

Une politique sociale humaine et juste reste à nos yeux essentielle pour favoriser l'harmonie et la convivialité dans notre village. Nous sommes convaincus que l'ensemble de nos concitoyens partagent cette approche et ces choix pour Reillanne.

Claire Dufour



Vie municipale

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

(à consulter sur le site mairiereillanne.com)

Séance du 13 décembre 2021

- À l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention d'État au titre de la DETR 2022 au taux le plus élevé, pour la rénovation des menuiseries du restaurant scolaire.
- Adoption à l'unanimité des modifications du règlement du marché à compter du 13 décembre 2021.
- Renouvellement pour 1 an des occupations de voirie par les commerces de Reillanne.
- Le conseil municipal avec une abstention décide l'acquisition des parcelles F 797, F 64, F 65 et F 66 pour une contenance totale de 1ha 78a 18ca, allée Jean Jaurès.
- Recours au service d'accompagnement de projets photovoltaïques proposé par le SDE04.
- Le conseil municipal avec 7 voix pour et 9 voix contre refuse le déplacement d'un chemin communal.

Séance du 3 février 2022

- À l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention DETR 2022 pour la réfection de la toiture de deux logements communaux. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit : dépenses : 43 705,55€ HT; recettes : État DETR (60%) 26 223,33 € HT; Autofinancement (40%) : 17 482,22 € HT.
- Le conseil municipal à l'unanimité autorise la maire à signer le contrat d'analyses alimentaires 2022 avec le conseil départemental.
- Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité autorise la maire à signer la convention Commune / Léo Lagrange Méditerranée pour l'organisation d'accueil collectif de mineurs pour l'année 2022, pour un montant de 56 290 €.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la maire à signer une convention de mise à disposition du local communal situé rue Georges Alliaud à Reillanne avec l'association Ecole de

musique. La présente mise à disposition débutera le 1er janvier 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

- Les membres du conseil municipal désignent Jérôme Chevalier comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Patricia Asou, démissionnaire.
- Le conseil municipal avec une abstention décide d'acquérir la parcelle F 797 pour un montant de 117 000€ et F 64 F65 et F66 pour 128 500 €.
- En attendant la vente d'un pavillon communal, le conseil municipal avec une abstention autorise la maire à signer le contrat de prêt relais auprès du crédit agricole pour un montant de 105 000 €.
- À l'unanimité il est décidé de demander une subvention à la DRAC PACA pour la restauration de registres d'état civil – période 1813-1852.
Dépenses : 2 456 €; recettes (DRAC) 80% : 1 964,80 €; autofinancement : 492 €.
- À l'unanimité validation de demande subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'obturation des ouvertures en façade du Moulin Delestic, inscrit au titre des Monuments Historiques.
Dépenses : 3 004,20 € HT, recettes : DRAC 40% 1 201,60 € HT, Autofinancement : 2 403,20 € TTC.
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la maire à soumettre le dossier, qui a été constitué en vue d'assurer la protection des captages de la Fare, à l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux portant sur la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée et la dérivation des eaux des captages de la Fare, et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et du conseil départemental du Var pour les travaux nécessaires à la protection du(des) point(s) d'eau.



Vie municipale

YVES, NOUS NE T'OUBLIERONS PAS

On ne se résout pas à ne plus entendre ton pas dans le couloir de la mairie et ton bonjour du matin, à ne plus t'écouter préparer les petits déjeuners «gargantuesques» que tu nous confectionnais avec générosité et gentillesse. Tu nous manques déjà, tu manques à tes filles, à ta famille, à tes amis, aux élus, aux Reillannaises, aux Reillannais.

Yves, sur le marché, c'était bien plus qu'un agent municipal assurant son service. Il se préoccupait de la sécurité de nos concitoyens avec fermeté mais toujours avec compréhension. Yves, chaque dimanche matin dès 7h, accompagnait les forains en aidant chacun à trouver sa place, toujours avec cette volonté de résoudre les difficultés. Il adorait cette ambiance de marché. Lui-même ancien commerçant, il savait combien ce métier de forain est contraignant et difficile. Les forains savent combien il les appréciait et combien il avait à cœur de les voir réussir. Rien ne le réjouissait plus que de les voir davantage nombreux chaque dimanche, et sa hantise était de devoir refuser un emplacement.

Yves était cet homme généreux sous son air bourru, généreux dans votre assiette quand il tenait le *Gargantua*, généreux dans son travail à la mairie quand on lui disait chaque jour « Yves c'est l'heure de rentrer à la maison » et qu'il répondait invariablement « encore un peu j'ai presque fini ». Yves avait le souci de bien faire pour la commune et pour nos concitoyens. Il était également très respectueux envers nos institutions, notre République, et envers la maire et tous les élus. Respectueux envers les gendarmes, notamment ceux de notre territoire dont il appréciait le travail de proximité.



Il ne manquait jamais de souligner que son travail d'ASVP permettait certes de suppléer leur présence, mais surtout d'avoir une approche mesurée et compréhensive vis-à-vis des Reillannais. Il était fier chaque fin d'année dans les rapports qu'il rendait, de souligner qu'à peine 10% des avertissements adressés avaient donné lieu à des procès-verbaux.

Les Reillannais ont été nombreux à rendre hommage à son travail. Mais c'est surtout à l'homme chaleureux, généreux blagueur et souriant que nous nous adressons : Yves, nous ne t'oublierons pas.

DISPARITION : FRANÇOIS BONNET, PRÉSIDENT DU CERCLE DE FAMILLE

C'est avec peine que nous avons appris la disparition de François Bonnet, président du Cercle de Famille-Club du 3^e Âge de Reillanne. Très investi, ouvert au dialogue et toujours à l'écoute des difficultés des personnes, il dirigeait avec énergie depuis plusieurs années cette

association chère aux Reillannaises et Reillannais. Il faisait également partie des Anciens Combattants aux côtés de Bernard Schuck. L'ensemble du conseil municipal adresse à son épouse Tina, à toute sa famille et à ses amis, ses très sincères condoléances.



Vie municipale

ARCHIVES COMMUNALES : UN « TRI SÉLECTIF » NÉCESSAIRE

Depuis quelques mois, ça bouge dans nos archives communales. Si certains documents sont à conserver sans limite de temps, comme les budgets, les feuilles de paie, les dossiers des personnels ou les permis de construire, d'autres, par exemple les factures, les bordereaux de dépenses et recettes ou les certificats d'urbanisme, sont à éliminer après deux, cinq ou dix ans.

De plus, nos archives se trouvaient dans différents endroits de la mairie, et nous avons entrepris de les regrouper de façon cohérente, et surtout sécurisée. En effet, la chaleur, l'humidité et les parasites présentent un risque pour la bonne conservation du papier. Or, certaines de nos archives sont stockées à proximité de réserves d'eau, ce qui présente un danger évident à diverses reprises soulevé par M. Labadie, directeur des Archives départementales des Alpes de Haute Provence (AD 04) dont nous dépendons. Nous avons donc pris le taureau par les cornes et entrepris certaines actions.

Tout d'abord, nous avons demandé aux AD 04 de récupérer des documents d'Ancien Régime partis rejoindre les archives communales déjà déposées à Digne, et dont la liste est disponible sur notre site. Puis, nous avons éliminé les archives qui pouvaient l'être – une quinzaine de mètres linéaires tout de même – avec l'accord règlementaire des AD 04. Nous avons ensuite déplacé dans un nouveau local les archives auparavant situées à proximité d'un chauffe eau. Pour préserver les

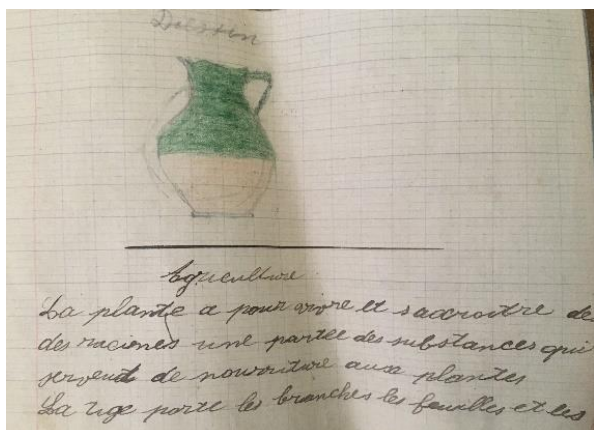
archives restantes, une cloison sera construite dans le local.

Ces aménagements peuvent paraître fastidieux, mais il n'en est rien, bien au contraire. C'est l'occasion de se plonger dans la mémoire de la commune, et au cœur même de son patrimoine.

Ainsi, au hasard d'un rangement, on a découvert un inventaire du mobilier de l'ancien hôpital (ou « ancien hospice » et dont la décision de la construction date de 1551) dressé en 1681, sous le règne de Louis XIV ! Le document est bien conservé et sera déposé aux AD 04, ainsi que la dizaine de cartons d'archives provenant du moulin de l'Agnelier dit Delestic. Ces derniers renferment des correspondances, les cahiers d'écolier de Jean et Lucien Delestic, ou encore des comptes du moulin, mais aussi des vêtements anciens, des sacs à farine, et même... des 78 tours, quand le charleston faisait vibrer les pierres du moulin ! Les objets en revanche seront déposés au musée des Amis des Arts à Reillanne.

On peut se demander pourquoi ne pas conserver dans la commune ce qui a trait à son histoire et son patrimoine. La raison en est simple : les conditions de conservation sont bien meilleures aux Archives départementales, et la communicabilité y est facilitée. Les archives de Reillanne sont ainsi à la portée de tout un chacun, et rien n'empêche d'aller les consulter par simple curiosité ou pour effectuer une recherche historique. Elles y sont protégées et seront transmises aux générations futures.

Isabelle Grenut



Extrait d'un cahier d'écolier de Jean Delestic, 1913.
Archives municipales de Reillanne, moulin Delestic.



Vie municipale

Inventaire des Meubles qui se trouvent
dans l'hospital de Reillanne fait
par nous Mesieurs Recteurs dudit
hospital et autres comis pour aides
des dames établies pour la
confrerie de la Misericorde dudit lieu

Et premierement ung garde robe avec ses
serrures et clefs bois blanc
Plus huict drabs de lict neufs come estoupes
Encore treize draps de lict a demi huses mesme
fabrique

Extrait de l'inventaire de l'hôpital, 1681: « Inventaire des meubles qui se trouvent dans l'hospital de Reillanne fait par nous Mesieurs recteurs dudit hopital et autres comis pour aides [...] des dames établies pour la confrerie de la Misericorde dudit lieu. Et premierement ung garde robe avec ses serrures et clefs bois blanc ; Plus huict drabs de lict neufs come estoupes ; Encore treize draps de lict a demi huses mesme fabrique... »

1918 Farine Livree a M^{re} Arnaud
Boulangier a Reillanne

19	Farine	Son	Escourgeon	Vesce
Janvier	1430 x	310 =	58	43
		- 50		
20	300	99		8189
22	400	100		400
23	300	100	58	
25	300	99		8939
27	505	100	69	390
29	404	100		
31	400	100		8889
Farine				
3	300	100	50	39
4	500			
6	300			
9	500	100	50	
10	400			
12	500	100	49	
13	500	50		
19	500	100		
20	400	100		
24	400	50	48	

Comptes du moulin Delestic, janvier 1918. La livraison à la boulangerie de Reillanne comporte de la farine et du son, mais également de l'escourgeon ou orge d'hiver et de la vesce qui entraient alors dans la fabrication du pain. Archives municipales, moulin Delestic.



Communauté de communes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 7 DÉCEMBRE 2021

Jean-Paul Grosso, maire de Saint-Michel l'Observatoire, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 32 délégués présents et 2 procurations.

- Lecture de l'utilisation des crédits ouverts en dépenses imprévues et signatures des avenants concernant les travaux à Villemus (salle et commerce), à Banon (déchetterie) et Saint-Michel (crèche).
- Autorisation à l'unanimité de virement de crédits, afin de terminer le programme du planétarium, prélevés sur les programmes ALLOTRA et les ateliers de St Martin les eaux.
- Autorisation à l'unanimité d'engager les dépenses afin d'assurer la continuité des programmes engagés dans la limite de 25 % des crédits prévus.
- Autorisation à l'unanimité de verser une subvention à la crèche de Revest-du-Bion.
- L'assemblée accorde à la majorité avec 26 pour, 3 contre et 5 abstentions, la subvention de fonctionnement au centre de loisirs de Banon soit 45 000 €.
- Le président informe les élus :
 - dès 10 000 habitants, la préfecture va demander aux collectivités d'instruire directement les autorisations d'urbanisme ce qui entraînera une forte incidence financière.
 - il y a un repreneur du bâtiment « la Filature » dont le loyer est fixé à 1 068 €.
 - la consultation pour la construction de garages à la déchetterie de Banon a été lancée.

- une proposition à 253 000 € pourrait être faite pour l'acquisition de 2 bâtiments proposés à la vente à Saint-Maime.

- Décision à l'unanimité d'acquérir le café restaurant « la Palette » à Simiane la Rotonde pour 170 000 € afin de récupérer la licence IV et créer un commerce supplémentaire.
- Planétarium de Saint-Michel l'Observatoire : l'architecte a déposé le PC modificatif. L'assemblée autorise à la majorité (30 voix pour et 4 abstentions) la signature d'un contrat provisoire avec l'association exploitant le centre d'astronomie.
- Anciennes mines de Saint-Maime : le président informe les élus que l'État, pour le *Fonds friche*, demande que l'aménagement des bâtiments soit inclus dans le projet qui sera présenté ultérieurement.
- Programme *Life* : l'assemblée autorise à l'unanimité la demande de financement ; la Commission Européenne interviendrait à hauteur de 70 % dans le cadre des déperditions énergétiques principalement pour les propriétés privées.
- La DDT demande que la Communauté adopte une convention partenaire avec Banon pour la gestion de l'OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat) ; autorisation à la majorité avec 33 voix pour et 1 abstention.
- Questions diverses : motion pour le maintien du service public postal en milieu rural.

La communauté de Haute Provence Pays de Banon est un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I), c'est à dire un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité".

Ce type d'établissement est soumis à des règles de fonctionnement identiques à celles des collectivités locales.

La Communauté de Haute Provence Pays de Banon comprend 21 communes : Aubenas-les-Alpes, Banon, Dauphin, La Rochegiron, l'Hospitalet, Mane, Montjustin, Montsalier, Oppedette, Redortiers, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel l'Observatoire, Reillanne, Saumane, Simiane-la-Rotonde, Vachères et Villemus



vie des associations

CONCERT ROCK À REILLANNE : LE PARI RÉUSSI D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION REILLANNAISE



Lav'Angels en concert à la salle des Fêtes, 27 novembre

POPSTEED est une jeune association basée sur Reillanne, son objectif est double :

- *gérer administrativement notre groupe STEED (reprises pop/rock)*
- *promouvoir la musique pop/rock sur le village et ses alentours.*

La vocation de l'association est davantage de faire jouer des groupes amateurs, même débutants et ainsi de leur proposer une scène pour se produire. N'hésitez pas à nous contacter si c'est votre cas et que vous voulez jouer lors des prochains concerts. Vous pouvez aussi nous contacter si vous souhaitez organiser une soirée publique ou privée, Popsteed peut vous aider à trouver un groupe adapté à vos besoins, louer du matériel, trouver un sonorisateur...

Contact POPSTEED: mayeul.martel2@free.fr

La toute nouvelle association reillannaise POPSTEED a organisé un concert à la salle des Fêtes samedi 27 novembre 2021. Malgré les conditions difficiles liées au Covid, une soixantaine de personnes ont pu venir danser et écouter les trois groupes amateurs qui se sont produits ce soir-là : The Duss, Lav'Angels et Steed. L'association a installé et mis à disposition tout le matériel (sono, table de mixage, batterie...) et un sonorisateur professionnel a permis aux musiciens et au public d'avoir un son de qualité tout au long de la soirée. Elle a également pris en charge les droits SACEM. Une buvette et des sandwiches étaient proposés à la vente. Face à l'enthousiasme des personnes présentes, l'association prévoit un nouveau concert au printemps 2022.

Mayeul Martel



Popsteed en concert à Volx, 2021



Vie des associations

LA RESSOURCERIE-GRATUITERIE RECYCLE LES LOCAUX... ET S'AGRANDIT !

Initiée par une commission citoyenne « Vie sociale et solidaire » en 2016, ce lieu a pour vocation de donner une seconde vie aux objets dont on ne se sert plus : vêtements, vaisselle, puériculture, jeux, etc. Il s'agit de solidarité, d'économie circulaire, de revalorisation des biens déjà existants et de diminution de notre consommation dans un monde qui produit et exploite de façon déraisonnée. Le local est prêté par la commune, les biens sont des dons, et l'organisation et les permanences sont gérées par des bénévoles. Ainsi cela permet de proposer des biens gratuits !

Le lieu, place de la Poste, était devenu vraiment trop petit pour accueillir et mettre en valeur tous les dons, heureux succès ! La municipalité, faisant confiance à cette initiative solidaire, citoyenne et créatrice de liens, a décidé de redistribuer ses différents locaux. Les archives ont ainsi trouvé leur place dans l'ancien local de la Ressourcerie, qui s'est elle déplacée la porte à côté, dans un lieu trois fois plus grand... et déjà bien rempli ! Une bouffée d'oxygène ! Vide, tri, nettoyage, peinture, démontage d'étagères et remontage autrement, avec beaucoup de récup', de créativité et d'huile de coude ! Plus de 4 mois ont été nécessaires pour ce gros déménagement ! Un grand merci aux Reillannais.e.s qui ont répondu positivement à la

cagnotte déposée au Café du Cours pour financer le matériel d'aménagement et de travaux, en plus des dons occasionnels, et à ceux venus prêter main forte dans le bricolage et l'installation.

Les bénévoles qui trient, organisent, rangent et parfois réparent et lavent, sont heureuses de vous accueillir dans ce chouette lieu plein de sens, source de partage, de mixité, de rires, de belles découvertes et de créativité !

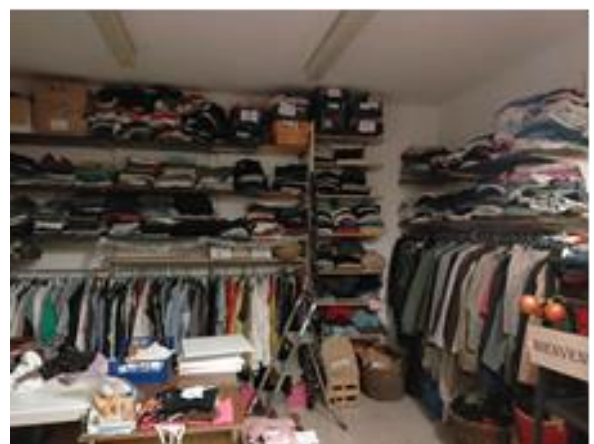
Si vous souhaitez tenir une permanence ou aider ponctuellement, bienvenue ! Les jours d'ouverture, nous accueillons vos objets, vêtements, petits électroménagers **propres et en bon état de marche**. Le linge doit être lavé, réparé, sans poils d'animaux ni odeur de cigarette, bref, comme vous aimeriez l'adopter. Nous mettons aussi à disposition un panneau d'affichage de petites annonces (proposition ou recherche de meubles, logement, services...).

Les horaires : mardi, jeudi et dimanche de 10h à 12h30 et vendredi de 15h à 17h.

Catherine, Christiane, Claudine, Eliane, Elo et Elodie, Malvina, Marion, Martine, Monique, Nicole et tous les anciens et futurs qui font vivre ce lieu.



Les bénévoles au travail



*Bienvenue à la nouvelle Ressourcerie !
(photos Marion Soum)*



vie des associations

UNE NOUVELLE MÉDAILLE POUR NOTRE PORTE-DRAPEAU REILLANNAIS !

Le 11 novembre est une journée nationale de commémorations de la Victoire et de la Paix retrouvée et, depuis l'année 2021, l'hommage rendu à tous les morts pour la France durant l'année écoulée.

Ce 11 novembre dernier, après les commémorations du souvenir à Reillanne et Céreste, c'est lors de la cérémonie à Villemus que Michel Delafoy s'est vu remettre la médaille des 20 ans en tant que porte-drapeau. Cérémonies au cours desquelles il a servi dans d'innombrables manifestations et événements patriotiques sur l'ensemble de notre département.

Cette décoration, largement méritée, lui a été remise par Bernard Schuck, Président des anciens combattants et Pierre Pourcin, Maire de Villemus et conseiller départemental.

Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau est de rendre hommage au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus dans les conflits contemporains. Michel Delafoy, ancien combattant en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie, a accepté d'être porte-drapeau depuis plus de 27 ans. Il a ainsi participé, au moins, à 415 cérémonies officielles (commémorations, hommages funèbres, congrès historiques ...).



Nous exprimons toute notre gratitude devant un tel investissement et sommes fiers d'avoir notre porte-drapeau au sein du canton de Reillanne.

Christine Baptiste

LES ASSOCIATIONS REILLANNAISES DANS LA CRISE : ON RÉSISTE !

Depuis deux ans, nos associations traversent de sérieuses turbulences, avec l'annulation d'ateliers ou d'événements pas toujours faciles à reporter. On n'ose à peine envisager la saison à venir, mais heureusement, aucune association n'a renoncé à le faire : les demandes de subventions parvenues en mairie en témoignent. Avant le vote du budget en mars, le bureau municipal étudie avec soin chaque demande, en tenant compte du bilan précédent, des actions et des projets, et de leur intérêt pour le village. Les subventions peuvent être en

numéraire ou en nature. Ainsi, la mise à disposition gratuite d'un local est considérée comme une subvention. Elles sont attribuées selon l'intérêt général, et rien n'oblige une commune à subventionner une association, ni à justifier son choix. La première année, si l'association obtient une subvention, celle-ci est symbolique, car on attend de mieux apprécier ce qui est proposé. Chaque année à Reillanne, hors avantages en nature, on attribue environ 35 000 euros aux associations, toujours plus nombreuses et dynamiques.

IG



Vie du village

ENSEMBLE REFUSONS LE DÉMANTÈLEMENT DE LA POSTE À REILLANNE



Le 26 janvier 2022, un groupe de Reillannais.es a occupé le bureau de poste de Reillanne pour la deuxième fois en deux mois afin d'obtenir le retour aux horaires de service public pratiqués jusqu'en septembre dernier. En effet, depuis maintenant cinq mois la direction du groupe La Poste a supprimé deux demi-journées d'ouverture aux pires moments de la semaine : le mercredi après-midi et le samedi matin. Une décision hors sol, prise malgré l'opposition de nos élus, qui pénalise en premier lieu les personnes âgées, les salariés et impacte notre marché dominical pour cause de distributeur de billets vide.

Nos deux actions se sont déroulées le mercredi à midi afin d'empêcher symboliquement la fermeture du bureau l'après-midi. Elles font suite au mécontentement des usagers, et au lancement par la municipalité d'une pétition qui a recueilli plus de 850 signatures de Reillannaises et Reillannais, soit environ 67% du corps électoral du village. Les élus.es avaient obtenu un rendez-vous avec M. Dognon, directeur départemental, pour lui remettre les pétitions, mais le mécontentement des usagers, sans réponse de la Poste depuis septembre 2021, s'est d'abord traduit par l'occupation de notre bureau de poste le 1^{er} décembre 2021. Les usagers ont alors exigé, avec le soutien des élus, que ce rendez-vous se fasse dans le cadre d'une réunion publique. Une demande à laquelle M. Dognon a accédé, avant de se rétracter. Il n'a pas cru bon d'honorer ce rendez-vous.. Ces managers ne savent pratiquer que le mépris face à la

protestation des citoyens.nes et de leurs élus.es, comme d'ailleurs face aux salariés. En effet, il aura fallu aux guichetiers.res du secteur postal de Forcalquier 18 jours de grève, le soutien du syndicat CGT du 04, des usagers, des organisations politiques de gauche (FI, PCF) pour obtenir la levée d'une sanction arbitraire et la satisfaction de revendications restées lettres mortes depuis des années.

Nous sommes un groupe de reillannais.es qui nous battons pour enrayer le processus mortifère d'abandon des territoires ruraux par la direction de La Poste.

Si on laisse faire, en 2030, il n'y aura plus que cinq bureaux de poste de plein exercice dans tout le 04. Les petites localités auront au mieux un facteur guichetier ou un relais poste dans la supérette du village... Le 3 octobre 2009, face au projet gouvernemental de privatisation de La Poste, un groupe de citoyens.nes avaient organisé à Reillanne une « votation citoyenne ». Sur 571 votants, 561 s'étaient prononcés contre la privatisation et pour le maintien du service public postal. Hier comme aujourd'hui, l'attachement des reillannais.es à leur bureau de poste n'est plus à démontrer.

Aujourd'hui la présence postale en milieu rural est partout menacée de disparition. Nous devons continuer à exercer notre vigilance et à agir pour le retour des horaires de service public. Plus que jamais exigeons la réouverture du bureau de Poste de Reillanne les mercredi après-midi et samedi matin !

Pierre Weber



Vie du village

DOSSIER « LE SOCIAL »

Pourquoi aborder la question sociale à Reillanne dans ce premier bulletin 2022 ? Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, on nous annonce une crise sociale majeure. Or, la situation était déjà bien tendue en France et dans notre département auparavant, on pense au mouvement à forte revendication sociale des gilets jaunes dès novembre 2018. Nous avons voulu ici rappeler l'action communale envers les personnes en difficulté au travers du CCAS, ainsi que les diverses ressources de notre territoire, associatives ou autres.

Il ne s'agit pas de dresser un état des lieux, nous en serions bien incapables, mais plutôt de montrer ce qui existe à Reillanne, et ainsi inciter à réagir les nombreuses personnes qui ne font pas appel aux aides auxquelles elles peuvent prétendre. Pas de charité ici, mais une juste redistribution. Et pourquoi pas, susciter l'intérêt professionnel de certains pour le service à la personne ?

En effet, parmi les problèmes sociaux liés à la crise, nous sommes confrontés à Reillanne à celui de l'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées. Ce secteur était déjà en difficulté auparavant pour diverses raisons, dont le manque d'attractivité des salaires et les conditions précaires d'exercice. La crise, qui a par ailleurs révélé – pour qui ne le savait pas encore ! – l'absolue nécessité de ces emplois auprès des personnes fragiles, a provoqué le départ de professionnels non vaccinés (loi du 05 août 2021). Les usagers (on dit maintenant les bénéficiaires...) sont pour

la plupart éligibles à l'APA (aide personnalisée à l'autonomie). À Reillanne, l'association La Populaire a déserté la place faute d'agents, et ne compte pas y revenir.

Mais l'ADMR, l'association de référence du service en milieu rural, demeure présente au village, liée par contrat à la Communauté de communes CCHPPB (1800 euros/an versés pour chacune des 18 communes concernées). L'association emploie treize personnes sur le secteur Reillanne Forcalquier, avec des agents en CDI sauf un en CDD. Le salaire horaire est de 10 euros nets pour un agent non diplômé, et de 11 euros avec un DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale), mais aucun agent du secteur n'est diplômé. Sur un temps plein de 152h/mois, 22 h environ sont consacrées au déplacement avec son propre véhicule, et l'indemnité kilométrique est de 0.27 cts, ce qui est peu par les temps qui courent. Pourquoi si peu d'agents diplômés dans le secteur ? Le GRETA aurait arrêté cette formation de 9 mois, mais propose celle d'Assistant de Vie aux Familles (TP ADVF), formation certifiante de niveau CAP. Considère-t-on en haut lieu qu'il soit superflu de se former pour ce travail ? Le peu d'écart entre la rémunération avec ou sans diplôme peine sans doute également à motiver les candidats.

Domino Services, autre entreprise du secteur qui s'implante fortement dans le département, a deux intervenants à domicile à Reillanne. Nous vous proposons de découvrir l'un deux.



vie du village

YANN, AIDE À DOMICILE : TRAVAILLER AU VILLAGE SELON SES VALEURS

« Revenir à l'humain »... Voilà qui a fortement motivé la reconversion de Yann Meurisse, 31 ans, moniteur éducateur puis cordiste, qui exerce depuis six mois dans notre canton en tant qu'aide à domicile, employé par Domino Services (Manosque). Il partage son temps, selon lui « plein et même un peu plus », entre Céreste, Vachères, Villemus et Reillanne, auprès d'une douzaine de personnes âgées ou handicapées vivant seules ou en couple, et allocataires de l'APA (Aide personnalisée à l'autonomie). Qu'est-ce qui a attiré Yann vers ce métier souvent exercé par défaut ?

En premier lieu, le fait de pouvoir organiser son travail tout en privilégiant sa famille, et surtout voir grandir sa fillette de quatre ans. Puis exercer un métier utile aux autres, au plus près de la personne et dans une approche concrète, de quoi donner du sens au travail, au-delà de l'aspect rémunérateur, peu attractif dans ce secteur pourtant qualifié récemment d' « essentiel ». Pourquoi pas un travail en institution pour personnes handicapées, avec un meilleur salaire peut-être à la clé ? Cela ne le satisfaisait plus en raison du manque de moyens et de temps consacré aux personnes, ce qui peut entraîner de la maltraitance. Quand on demande à Yann son salaire horaire net, il répond en souriant : « Je sais que j'ai besoin d'environ 1200 euros pour vivre et je gagne à peu près cette somme par mois ».

Comment s'organise son travail à domicile ?

« On nous envoie un planning en début de mois, avec des missions de 1 heure à 3 heures avec la même personne », explique Yann. Il intervient chez une douzaine de personnes, par jour entre sept à dix heures en comptant les trajets. Ménage, courses, sorties, aides diverses, les tâches sont variées. Si les soins ne figurent pas au contrat, la formation de Yann lui permet d'aider ponctuellement de ce côté-là également, ce qui est appréciable. Est-ce que le fait d'être un homme dans un milieu professionnel surtout féminin lui pose problème ? « La confiance, c'est quelque chose qui se gagne », remarque Yann, et les réticences de certains sont vite vaincues après l'essai qu'il propose toujours. Il note que dans les foyers où il intervient en alternance avec une collègue féminine, les tâches sont distribuées par les personnes aidées selon le genre : repassage pour la collègue, changement d'ampoules pour lui... alors qu'il

aime bien repasser ! D'ailleurs, dans son propre foyer, les tâches ménagères sont partagées à égalité, ce qui est loin d'être le cas partout.

Mais au-delà du ménage ou de la cuisine, parler et échanger est un besoin primordial pour les personnes aidées. « Dans un premier temps, il faut montrer qu'on assure notre travail, on est observé. Puis les gens viennent peu à peu discuter et les échanges accompagnent les tâches. Pas évident de tout faire – parler, écouter, travailler – une vraie gymnastique ! », s'amuse Yann.



Yann Meurisse, aide à domicile à Reillanne

Cependant, cette disponibilité d'écoute et de contact dépend du professionnel et de sa formation, certains se limitant à assurer le travail demandé, sans plus. Yann Meurisse se félicite pour le moment de son choix, il aimerait intervenir plus souvent à Reillanne, et, pourquoi pas, devenir indépendant pour encore plus de souplesse. On lui souhaite de se réaliser pleinement, pour le plus grand bénéfice des habitants du village alors que les aides à domicile s'y raréfient.

Propos recueillis par Isabelle Grenut



Vie du village

QU'EST-CE QUE LE CCAS ET QUEL EST SON RÔLE ?

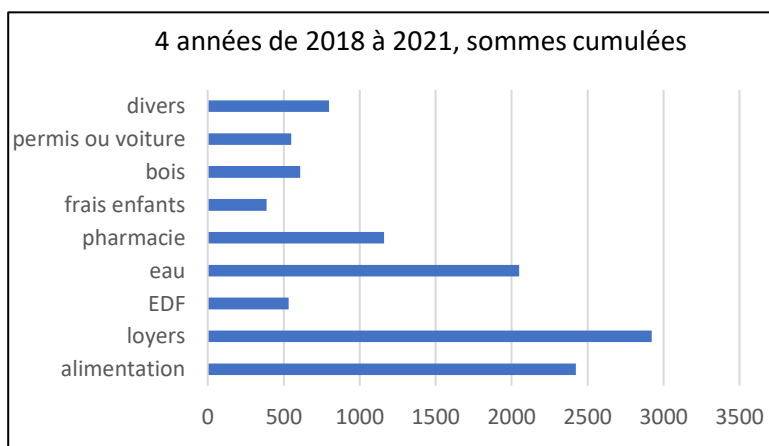
À Reillanne comme dans toute commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public géré par un conseil d'administration présidé de droit par le maire, et composé de façon paritaire d'élus de la commune et de citoyens en principe impliqués dans la vie sociale. À Reillanne, c'est Muriel Lavault, adjointe au social, qui anime le CCAS. Cet organisme a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population de Reillanne : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées ou tout simplement en difficulté. Au plus près des besoins et sans préjugés, cet organisme dispose d'un budget propre alloué sur les fonds communaux, d'un montant d'environ 10 000 euros par an.

Le CCAS mène financièrement et techniquement des actions sociales envers les habitants de la commune, comme les distributions alimentaires ou les secours d'urgence tels la livraison de bois de chauffage, le paiement de loyers ou de factures de cantine, électricité, eau etc. Rappelons ici que tout dossier de demande d'aide est traité de manière anonyme, la plupart des membres du CCAS ignorant l'identité des bénéficiaires. Par ailleurs, cet organisme participe à l'instruction de

demandes d'aide sociale légale comme l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), et les transmet aux autorités compétentes telles que le Conseil départemental, la Préfecture ou les organismes de Sécurité Sociale. Il aide également les personnes à remplir leur dossier de couverture maladie universelle (CMU).

Les personnes de plus de 65 ans sont depuis longtemps au cœur des préoccupations du CCAS de Reillanne : repas et colis de Noël (dont chaque personne inscrite sur la liste électorale du village peut bénéficier), appels téléphoniques pour connaître les besoins des personnes isolées etc. souhaitons cette année développer un service pour faciliter l'intervention des aides à domicile, en recensant les besoins non comblés de certains bénéficiaires de l'APA, et l'offre des professionnels, chèques emploi-service (CESU) ou autres.

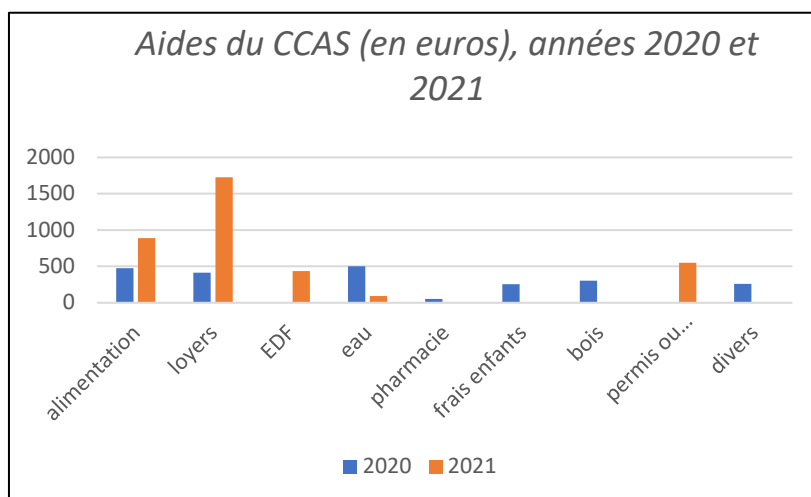
Par ailleurs, à partir de la rentrée 2022, le CCAS de Reillanne souhaite orienter également ses aides envers les plus jeunes, en proposant une bourse aux activités extra scolaires. Pour financer ce projet, le choix a été fait par le CCAS en 2021 de réduire le montant alloué aux colis ou bons de Noël.



Sur ce graphique, on observe que les montants (en euros) les plus élevés des aides du CCAS concernent le loyer, l'alimentation et l'eau. Pour l'électricité, d'autres aides existent, ce qui diminue la demande au niveau communal.



vie du village



En 2021, l'aide aux loyers est prépondérante.

ASSISTANTE SOCIALE AU VILLAGE : ACCOMPAGNER LA VIE QUOTIDIENNE

Un vaste secteur d'intervention

L'assistante sociale Hélène Champlon exerce, outre à Reillanne, dans les villages d'Aubenas, Céreste, Montjustin, Oppedette, Sainte-Croix-à-Lauze, Vachères, Villemus, ainsi que dans le secteur de Dauphin, Mane, Saint-Maime et Saint-Michel, où elle intervient avec trois autres collègues en attendant l'arrivée d'une nouvelle assistante sociale. Elle est présente à Reillanne à la mairie chaque mardi matin.

Favoriser l'accès aux droits sociaux

Souvent méconnues et complexes, les aides financières ou pratiques favorisent le confort et le bien être des personnes et de leur famille, quels que soient leur âge et leur situation. L'assistante sociale informe, guide et conseille. Elle accompagne les personnes qui le souhaitent dans leurs tâches administratives. Par exemple, pour le maintien à domicile des personnes âgées, Hélène Champlon peut informer sur les aides auxquelles on est éligible, en fonction de chaque cas particulier.

Un rôle de coordinatrice et d'accompagnement

L'assistante sociale joue également un rôle de coordinatrice entre les différents acteurs de notre vie. Elle apporte son aide pour garantir un suivi personnalisé et régulier.

Dans le cadre d'un retour ou d'un maintien à domicile,

elle peut si besoin aider à la prise de rendez-vous médicaux ou administratifs. Elle travaille en accord avec des professionnels de la santé pour garantir les meilleurs soins à la personne qu'elle prend en charge. Et elle peut également aider à trouver des structures d'aides à domicile, voire des soignants si le besoin s'en fait sentir.

Soutien moral face aux « accidents de la vie »

L'assistante sociale peut également apporter une aide morale aux personnes en situation difficile. Ainsi son rôle peut aussi être psychologique, à un moment clé de la vie. Elle est capable, grâce à ses connaissances, de rassurer et de conseiller au mieux. L'assistante sociale est soumise au secret professionnel, et elle sait, en toute discrétion, porter une oreille attentive aux problèmes, et sa relation avec les personnes aidées est basée sur la confiance.

L'assistante sociale dans notre village aborde des problématiques très diverses, du logement à l'insertion professionnelle, en passant par la parentalité. « Cette diversité des situations et la richesse des rencontres m'ont permis de revenir sur mes a priori et d'apprécier ma mission », confie Hélène Champlon.

Toute personne en difficulté ou en demande d'information peut faire appel à elle, en prenant RDV auprès du Centre médico-social (CMS) de Forcalquier au 04 92 30 39 70.



vie du village

LA MUTUELLE DE VILLAGE : C'EST PARTI !

Près de 80 personnes se sont inscrites en mairie, intéressées par la proposition d'une mutuelle de village. Forts de ce nombre important, nous avons contacté trois mutuelles, mais seules deux ont répondu et sont venues en mairie rencontrer deux des élues du CCAS en charge de la démarche, Muriel Lavault et Elodie Dominguez. Ce sont les Mutuelles de France qui paraissent les mieux à même de répondre à notre demande, nous les avons donc choisies. Cette mutuelle, qui est présente également à Château-Arnoux, La Brillanne, Les Mées et Volx, propose trois niveaux de garanties avec tarifs

négociés, mais chacun peut demander des options en sus. Au cours de permanences tenues à Reillanne par la référente de notre secteur (Manosque), chaque personne obtiendra une offre adaptée à sa situation. La mutuelle se charge de mettre fin à votre contrat en cours si vous en avez un. Nous souhaitons signer une convention d'un an dès que possible avec les Mutuelles de France, pour pouvoir mettre en place les permanences dès le mois d'avril. Afin d'informer tous les habitants du village, un prospectus sera distribué dans toutes les boîtes à lettres.

PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS : UNE AIDE SOCIALE ET ÉDUCATIVE ENVERS L'ENFANCE

Pour mener à bien ses missions sociales et éducatives envers l'enfance, la commune de Reillanne a choisi de travailler avec l'organisme Léo Lagrange Méditerranée, qui œuvre dans ce domaine depuis 1950. L'objectif est d'assurer l'accueil et l'animation d'un public d'enfants de trois à douze ans au Centre de Loisirs Sans Hébergement (le CLSH, chemin du Stade) ou à l'école. En fonction de bilans pédagogiques et financiers fournis par cet organisme, une convention est signée chaque année entre ces deux partenaires, la dernière ayant été votée au Conseil municipal le 3 février 2022. Elle définit les engagements financiers, humains et matériels de chaque partenaire. Léo Lagrange Méditerranée met à disposition un personnel diplômé d'encadrement, dont

la directrice Laure Lambert, et d'animation, pour assurer l'accueil des enfants au CLSH le mercredi et durant les vacances scolaires (sauf Noël) y compris quelques semaines en été, et à l'école pour le périscolaire quatre jours par semaine. Les locaux du Centre appartiennent à la Communauté de communes. La commune quant à elle met à disposition du personnel de cantine et d'entretien, des locaux (salle des Associations et école) et un véhicule. Ce service est facturé aux familles selon leur quotient familial. Le coût annuel pour la commune s'élevait en 2021 à 67 791,69 € (56 000 € versés à Léo Lagrange et 11 791,69 € de salaires des agents communaux). *Pour en savoir plus, voir la convention sur le site de la mairie.*

AIDE ALIMENTAIRE : DEUX ASSOCIATIONS OFFRENT LEUR SECOURS

Deux associations fournissent régulièrement une aide alimentaire aux habitants du village, sur inscription et selon les ressources des personnes. **Le Secours Populaire Français** (contact à Reillanne : 04 92 76 47 56) procède toute l'année à cinq distributions mensuelles de colis alimentaires, avec produits d'hygiène et d'entretien, à ceux dont le reste à vivre par jour et par personne est de 11 euros. L'association fournit également à la demande en 24 à 48h un colis alimentaire d'urgence avec des produits de base.

De leur côté, **les Restos du cœur** viennent à Reillanne place de la Libération une semaine sur deux en hiver, pour distribuer leurs paniers constitués en fonction de la composition de la famille. Il s'agit d'aliments à cuisiner, dont des produits frais (viande, poisson, œufs, laitages, fruits et légumes), ainsi que des produits d'hygiène. Quatre familles sont aidées cet hiver, soit une dizaine de personnes. Pour obtenir cette aide, on peut appeler Marie-Claude au 06 62 41 31 39.



Vie du village

La bonne question d'Élodie...

POURQUOI NE PAS FAIRE COMME MOI ET RÉDIGER VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

« J'affirme rédiger ce document en toute liberté, sans pression extérieure et en pleine possession de mes facultés intellectuelles. Si je me trouve hors d'état d'exprimer ma volonté à la suite d'une affection incurable quelle qu'en soit la cause, ou d'un accident grave entraînant une dégradation irréversible de mes facultés, je souhaite... » Le préambule est clair : il s'agit de dire ce que l'on veut ou ne veut pas médicalement pour soi, au cas où l'on ne pourrait plus s'exprimer. Pratiquement, vos directives anticipées doivent être manuscrites, et vous devez désigner plusieurs personnes de confiance afin que celle-ci s'assurent de leur bonne exécution. Sans oublier d'en laisser une copie à votre

médecin traitant, aux personnes de confiance, lors de vos hospitalisations, entrée en maison de retraite etc. Vos directives anticipées doivent être datées, comporter vos nom et prénoms, date et lieu de naissance, et votre signature ainsi que celles des personnes de confiance. Quelques pistes pour en discuter avec vos proches : en cas d'accident grave, souhaitez vous être réanimé ? Ou bénéficier de l'euthanasie quand cela sera possible ? Quel mode de cérémonie et de sépulture désirez-vous ? Refusez-vous de donner vos organes ? Avez-vous souscrit une assurance décès, et si oui, auprès de quelle compagnie ? etc.

Elodie Dominguez

Pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur les sites suivants :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/organiser-avance-sa-propre-protection/rediger-des-directives-anticipees>

<https://www.admd.net/qui-sommes-nous/une-association-votre-service/notre-fichier-des-directives-anticipees.html>

ECOLE PRIMAIRE DE REILLANNE : ANNONCE DE LA FERMETURE D'UNE CLASSE



L'inspectrice d'académie est venue en mairie début février annoncer la suppression d'une classe à la rentrée ! Ce qui va augmenter les effectifs dans toutes les classes. De plus nous savons qu'il est plus facile à l'Etat de fermer une classe que d'en rouvrir une lorsque l'effectif augmente à nouveau. On nous a assuré que l'effectif de 24 élèves par classe ne sera pas dépassé, comme si c'était rassurant ! La moyenne par enseignant en Europe, c'est 13,5 élèves par classe au primaire... En

France, on est carrément à la traîne avec en moyenne 18,8 élèves, soit les effectifs les plus élevés en Europe avec la Roumanie (19,4). En Grèce, c'est moins de 9 élèves par classe. L'inspectrice a qualifié l'effectif de 24 de « confortable » pour l'enseignant. Quelle que soit la pédagogie pratiquée ? Et pour les élèves en difficulté ? Pour quels résultats et quel épanouissement ? Il va devenir urgent de bouger pour notre école primaire!





vie du village

BONJOUR, BONJOUR, VOILÀ LES HIRONDELLES (ET LES MARTINETS) !

Ces vifs volatiles nous signalent l'arrivée du printemps, et avec lui sa parade de couleurs florales, de feuillages foisonnants, d'oiseaux et d'insectes virevoltants. Les températures extérieures remontent.

La nouvelle saison prend son habit printanier, et nous des vêtements plus légers. C'est le temps des semis, des plantations, des tailles. En mettant tout notre cœur à l'ouvrage, il est bon de rappeler quelques bons usages pour notre bien commun que sont la santé, notre bien vivre ensemble et notre environnement.

Zéro produits chimiques

Après les collectivités territoriales et les particuliers, ce sont les équipements publics et privés qui sont concernés par l'interdiction d'utiliser des produits chimiques dans la lutte contre les « indésirables », plantes, champignons, insectes etc.

Au 1er juillet 2022 (arrêté interministériel de janvier 2021), plus aucun produit toxique pour l'homme et l'environnement ne doit être utilisé dans les cimetières, les établissements de santé, copropriétés, parcs privés, campings, établissements touristiques, crèches etc. Les grands espaces sportifs ont pour l'instant une dérogation jusqu'en 2025. La municipalité de Reillanne quant à elle a fait le choix d'arrêter l'usage de ces produits depuis plusieurs années stade y compris depuis deux ans.

Une eau toujours à préserver

L'eau est malmenée par la pollution et menace de manquer à certains moments. Faisons-en bon usage et respectons cette ressource majeure. Pour les plantations, on choisira des plantes peu gourmandes en eau, adaptées à notre terre et à notre climat, surtout pour survivre à l'été. Privilégions le plus possible la diversité végétale, et pour l'arrosage, préférons le matin ou le soir. Récupérons l'eau de pluie, installons un goutte à goutte, et surtout paillons, paillons...

Enfin, pour la « pelouse », pourquoi ne pas accepter

qu'elle jaunisse en été et reverdisse aux premières pluies ? Afin d'inciter à limiter une consommation excessive d'eau au cours du printemps et de l'été, la municipalité a d'ailleurs instauré un tarif plus élevé pour cette période, pensons-y.

Tailler les haies, tailler les arbres

Chaque année, nous sommes confrontés à des haies et des branches qui empiètent sur la voie publique, gênant la visibilité des conducteurs, des cyclistes et le cheminement des piétons. Pas besoin de faire un grand dessin sur le danger que cela peut amener. Cependant, chaque année, la commune doit envoyer des courriers aux habitants qui ne taillent pas... Une démarche désagréable qui pourrait être facilement évitée.

Deux ravageurs à éradiquer

Notre paysage provençal est défiguré depuis plusieurs années par deux ravageurs :

- *la pyrale du buis*, chenille en action à partir de mars. Pour lutter contre sa propagation et limiter dans le temps ses effets néfastes, il faut traiter plusieurs fois les buis d'ornement, voire les tailler fortement ou les supprimer. Un traitement respectueux de l'environnement existe.
- *la chenille processionnaire*, qui niche notamment dans les pins. En mars et avril, la chenille s'enfouit dans le sol pour faire une chrysalide qui deviendra un papillon. Dans l'idéal, il faut supprimer les cocons au cours de l'hiver en les brûlant par exemple. Mais attention : le cocon et la chenille provoquent au contact de fortes démangeaisons ou des brûlures. Cela concerne aussi les animaux domestiques. Des espèces végétales sauvages sont maintenant ravagées, et les promeneurs doivent se montrer vigilants.

Jean-Yves Domalain



vie du village

LE GOÛT DU SPORT À REILLANNE : UNE HISTOIRE DÉJÀ ANCIENNE



Les Reillannais(e)s aiment le sport, et ce n'est pas un effet de mode. À la fin des années 80 déjà, la municipalité conduite par Georges Alliaud (1977-1996) réalisa les cours de tennis. Puis, sous celle de Raymond Bressand (1996-2009), le stade Yvon Lesbros vit le jour, ainsi qu'un anneau de vitesse pour le roller qui profita de longues années à la centaine d'adeptes de l'ancien club reillannais. Lors du précédent mandat, nous avons souhaité réaliser le City Stade près du pôle enfance, afin de permettre la pratique libre du football, basketball ou handball en dehors du stade gazonné et réservé aux adhérents des clubs.

Au-delà de ces installations particulièrement plébiscitées par nos concitoyen(e)s, on constate au village l'engouement pour la marche de randonnée ou nordique, le trail, le jogging, ou la pratique du vélo sur route ou vtt dans la colline... La situation environnementale de notre village avec sa forêt et ses chemins, encourage à maintenir sa forme physique.

En ce début d'année, nous avons installé des appareils de fitness en accès libre à côté des jeux d'enfants devant le pôle enfance. Ces appareils, vélo simple ou elliptique, marcheur, rameur et autres appareils pour le renforcement musculaire, sont d'ores et déjà investis par les Reillannais. Ils permettent à toutes et tous de faire de l'exercice physique sans contraintes dans un cadre magnifique. Le coût total de l'opération est de 24 719 € TTC ; l'agence nationale du sport (ANS) a participé pour 50% de la somme et la subvention DETR (État) pour 27%. La part communale restant à charge est de 4 000 €. L'entreprise française *Freetness* située à la Rochelle a été choisie pour la qualité de ses équipements et pour ses tarifs inférieurs aux autres devis demandés. Instruments de « torture » ou de bien-être selon les avis, ils sont à votre disposition. N'hésitez pas à les pratiquer, et à en prendre soin!

Francis Marguerite

ENCOMBRANTS : QUELQUES RÈGLES À RETENIR

Chaque premier jeudi du mois, les encombrants – ailleurs on dit parfois les monstres – sont ramassés gratuitement par la commune. Cela concerne uniquement les objets de taille (gros électroménager, meubles, etc.), tout ce qui ne peut pas être transporté dans votre véhicule. Il ne s'agit pas pour la commune de ramasser les ordures ni les déchets végétaux. Lors de votre inscription en mairie, on vous demande de préciser la nature des objets et leur volume approximatif. MERCI de respecter ces contraintes afin de faciliter le service rendu.





vie du village

UN NOUVEL ABRIBUS À LA GARDE DE DIEU !

La commune a installé un nouvel abribus à la Garde de Dieu, grâce à une subvention provenant des amendes de police. En effet, une partie des sommes prélevées lors d'infractions de la circulation est reversée aux communes pour des aménagements en lien avec le trafic routier. Nous avons choisi de remplacer le précédent abribus en plastique et peu protecteur, pour un abri en bois plus grand et fermé sur trois côtés, destinés aux élèves et aux passagers des transports en commun. Un aménagement de l'espace de circulation des bus a été effectué par la Région, et un candélabre complètera le dispositif.

Coût de l'opération (abribus + éclairage) : 7430,35 €

Subvention amendes de police : 3788,10 €

Reste à charge pour la commune : 3642,25 €

Merci au personnel communal pour ce bel aménagement.



LA SOURCE : UN LIEU POUR SE RESSOURCER!



Le 20 décembre 2021, l'institut d'esthétique La Source a fêté ses quatre ans. C'est le troisième institut que possède Sarah depuis le début de sa carrière. Elle y pratique les soins d'esthétique traditionnels – maquillage, rehaussement des sourcils, épilations, ongles etc. –, ainsi que des massages relaxants aux huiles chaudes ou associés aux sons et vibrations de bols chantants tibétains, pour un lâcher prise total !

On y trouve également des soins ayurvédiques liés à la médecine traditionnelle du sud de l'Inde, soins qui reposent sur l'harmonie du corps et de l'esprit, toujours dans une optique d'associer bien-être physique et mental.

Car pour Sarah, tout l'intérêt de son métier se trouve dans cette double fonction : ce qui au départ se présente comme un soin classique peut rapidement se diriger vers un échange plus profond, le soin physique permettant de s'ouvrir et de déboucher sur une exploration intérieure.

Grâce à son master en psychologie obtenue à l'IEPA (Institut Européen de Psychologie Appliquée), elle reçoit également pour des thérapies de type EMDR (*Eye Movement Desensitization and Reprocessing*), ou encore pour des séances d'hypnose ou de méditation guidée.

Lorsque l'on passe la porte, on est accueilli par des musiques relaxantes, et l'ambiance chaleureuse que Sarah, passionnée et à l'écoute, parvient à créer. Une parenthèse de douceur dans cette période où on en a le plus besoin.

La Source vous accueille sur rendez-vous au 06 79 95 28 18

Marion Andlauer

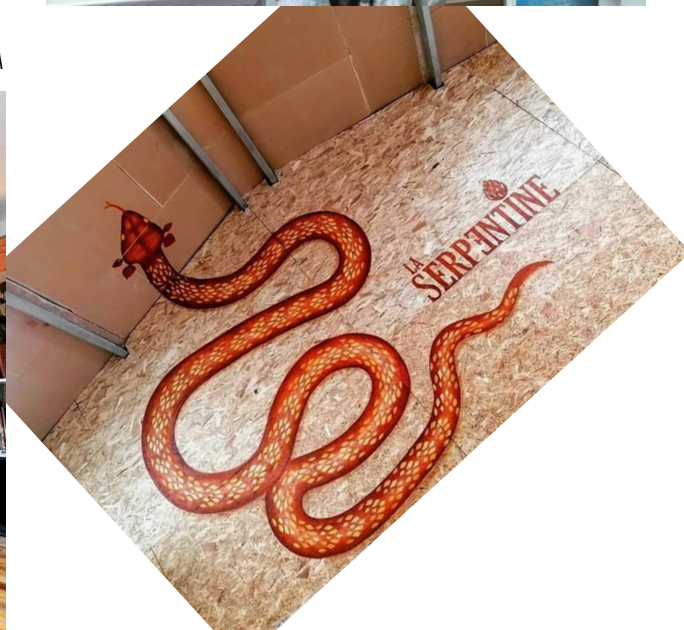


vie du village

BENJAMIN, UN SACRÉ COUP DE PINCEAU !

Cela fait trois ans que Benjamin Housiaux, venu de Tours, s'est installé à Reillanne. En septembre 2020, il s'y établit comme peintre en autoentrepreneur. Muni d'un CAP en menuiserie et d'un diplôme de peintre en décors, il exerce depuis dix ans, en entreprise tout d'abord, dans le bâtiment puis dans le patrimoine au sein des châteaux de Touraine. De la pause d'enduit à la peinture du plafond ou des murs, il maîtrise toutes les techniques : peinture à l'huile, à l'eau et même à la chaux, qui est de plus en plus demandée surtout dans notre région. Mais ce qu'il préfère, ce sont les fresques murales où il peut laisser libre cours à son imagination. Artiste passionné à n'en pas douter, il réalise également des portraits sur toiles. Pour lui soumettre une idée ou simplement pour le plaisir des yeux, n'hésitez pas à regarder son site internet où il y expose tout son travail : <https://www.facebook.com/BenHousiaux>

MA





vie du village

EXPRESSION DE L'OPPOSITION « REILLANNE, NOTRE VILLAGE »

Sécurité routière

Un sujet récurrent pour lequel la municipalité a installé des radars pédagogiques censés faire prendre conscience aux automobilistes de leur vitesse à l'entrée du village. Or, il n'en est rien. En arrivant de Manosque, la D14 s'élargit à hauteur du lotissement des Terres Blanches, avec le pôle enfance à proximité et un arrêt de car scolaire deux fois par jour pour les enfants allant au collège ou au lycée. Ce secteur, extrêmement dangereux, permet à certains automobilistes de doubler, sans visibilité. En 2021, la D14 a fait l'objet de « rustines » dans l'attente d'une réfection totale de la voie prévue au 1er semestre 2022 selon des informations de la municipalité. A cette occasion ne serait-il pas envisageable de prévoir des ralentisseurs, panneau à 30 km/h, marquages au sol comme le préconise la réponse de la préfecture en date du 6 janvier 2022 dont la municipalité a eu copie. Qu'attend-on ? un accident grave voire mortel pour enfin aménager le secteur. Bien sûr, faire des travaux ont un coût mais il en va de la sécurité de chacun et cela n'a pas de prix.

Des rumeurs... des rumeurs...

Vous êtes nombreux à nous faire part de vos inquiétudes quant aux rumeurs qui se répandent dans le village. Du fait de la pandémie, vous ne pouvez plus participer aux conseils municipaux, aussi nous espérons que la municipalité sera à même de vous répondre à l'aide de ce bulletin !

Déménagement de la déchetterie dans la zone des Granons ? Pourquoi ? Quel visuel aurons-nous de cette déchetterie ? La Communauté de Communes ayant la compétence, est-il prévu l'achat d'un terrain ?

Chiens errants et déjections

Des chiens (de grande taille qui plus est) sont de plus en plus nombreux à se balader seuls dans le village procurant de l'insécurité routière et de la peur... et évidemment un cumul de saletés !

Nos agents communaux ont certainement d'autres choses à faire que ce travail récurant dû aux chiens errants ainsi qu'à ceux tenus en laisse ! Que peut-on envisager de faire afin que les propriétaires se responsabilisent (citoyens et élus) ?

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ EN RÉPONSE À L'OPPOSITION

Ces deux dernières années, du fait de la pandémie, certains **conseils municipaux** ont été fermés au public par décision préfectorale. Ce qui n'est plus le cas depuis plusieurs mois, et le public, malheureusement assez rare, est toujours le bienvenu. La communication municipale quant à elle s'est beaucoup améliorée ces dernières années, et le bulletin d'infos municipal, dans lequel figurent les comptes-rendus des conseils municipaux et communautaires, s'efforce d'aborder l'ensemble de nos préoccupations et interrogations. Le site de la commune est davantage consulté, et notre page Facebook attire des dizaines de vues chaque semaine. D'autre part, les élus sont disponibles pour répondre aux interrogations de nos concitoyens: la mairie est ouverte!

Au plan de la **sécurité routière**, et après avoir installé des radars pédagogiques aux deux entrées du village sur la D14, nous avons souhaité avoir une expertise des services départementaux concernant les vitesses enregistrées à ces deux endroits très fréquentés. Les radars montrent leur efficacité, et les moyennes constatées sont inférieures à l'arrivée dans le village que celles relevées à la sortie. Cependant, des vitesses excessives sont constatées, ce qui présente un réel danger. Nous avons donc interrogé la Maison Technique du Département. Elle préconise un

rétrécissement à l'entrée des Terres Blanches, avec installation de trottoirs à partir du chemin de Bissargues et en face, mais sans « dos d'âne ». D'autre part, la Région a été sollicitée à propos de l'aménagement de l'arrêt de bus scolaires, comme à la Garde de Dieu, nous attendons ses propositions.

Quant aux **chiens**, vous trouverez sur le site de la commune un arrêté communal les concernant:

<https://mairiereillanne.com/vie-municipale/arretes/>

Laisser son chien divaguer dans les rues ou sur le marché est dangereux et gênant pour la salubrité publique, tout comme les aboiements intempestifs. La commune est adhérente du syndicat intercommunal de fourrière, nous ferons appel à celle-ci chaque fois qu'il sera nécessaire.

Par rapport aux « rumeurs » concernant un déplacement de la **déchetterie**, si le sujet a été évoqué en conseil communautaire, aucune décision n'a été prise par les élus reillannais. Devant la demande croissante d'artisans reillannais de disposer de davantage d'espace en dehors du village, un projet de parc d'activités aux Craous a bien été envisagé. La Communauté de communes, qui a la compétence économique, ferait l'acquisition d'un terrain dans ce but, mais rien n'est encore engagé.



Agenda

Course d'orientation
avec « **Balise 04** »
pour petits et grands
samedi 14 mai
à partir de 13h
place de la Libération
adultes 3 €,
gratuit pour – 18 ans



Rencontre à Reillanne
salle des Associations
Vendredi 18 mars à 18h30

**Usagers du territoire et
chien de protection des
troupeaux: mieux vivre
ensemble**



Festival Théâtre Mandin
20-21-22 mai
salle des Associations

Tambacounda
samedi 18 juin

vernissage expo,
repas au café du Cours au
bénéfice de l'asso,
concert



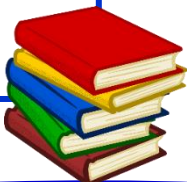
Théâtre
la Cie *Le quoi qu'on dit*
dimanche 27 mars à 17h
salle des Associations

Journée de l'Archéologie
samedi 25 juin
toute la journée sur la place
Conférences, animations,
repas, spectacle

Concert ensemble Veirèn Bèn
dimanche 26 juin
17h église de Reillanne

Marche des Conteurs
lundi 18 juillet
à Reillanne

**Ouverture de la
médiathèque**
jeudi et samedi
de 10h à 12h



Elections présidentielles
Dimanches 10 et 24 avril 2022
Elections législatives
Dimanches 12 et 19 juin 2022
Inscrivez-vous sur la liste électorale!



**Vous souhaitez que votre info soit diffusée
sur la radio locale Reillann'air?**
envoyez vos mails à Elodie : elox04@yahoo.fr

Don du sang :
L'amicale de Reillanne
recrute. Pour tout
renseignement, contacter
Bernard Gros
06 15 40 16 24



Informations pratiques

Permanence des élus (sur rendez-vous)

Claire Dufour, maire sur rendez-vous

Francis Marguerite
Muriel Lavault
Bernard Giorgi
Isabelle Grenut
Jean Cassini

sur rendez-vous

Mairie Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07
com.reillanne@orange.fr ou mairie.reillanne04@orange.fr
<https://mairiereillanne.com/>

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30

Mercredi et vendredi 8h – 12h

En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public,
merci de contacter le responsable des services techniques,
monsieur Guillaume Pra au 06 33 98 82 64

Etat civil

Naissances

Timéo Canzler

1^{er} décembre 2021

Augustin Regie

21 janvier 2022

Mariages

Décès

Maurice Bellaïche

5 décembre 2021

François Bonnet

5 décembre 2021

Suzanne Boudouard

14 décembre 2021

Jean-Pierre Sevikian

21 décembre 2021

Yves Besnier

31 décembre 2021

Germain Madeleine

22 janvier 2022

René Falcoz-Vigne

4 février 2022

Marie Courbon

14 février 2022

Horaires de la Ressourcerie

- Mardi, jeudi et dimanche 10h -12h30
- Vendredi 15 h - 17 h

NUMÉROS IMPORTANTS

Médecins :

- . Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
- . Alain Dufour 04 92 76 45 48 / 06 07 49 73 13
- . Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

Infirmières :

- . Audrey Massuco
- . Maëva Honnoré
- . Noémie Valette



06 88 49 31 85

Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

Kinésithérapeutes :

- . Evelyne Drévilion
- . Fabienne Pruvost



04 92 72 71 86

Ostéopathes :

- . Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97
- . Moïra Besson 06 99 19 31 83

Orthophoniste :

- . Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

Taxis du Luberon : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

La Poste : 04 92 77 77 02

Gendarmerie de Céreste : 04 92 79 00 01

Pompiers 18

Numéro d'urgence international : 112

Police 17

Comité de rédaction : Marion Andlauer, Jean-Yves Domalain, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Martine Lesbros, Francis Marguerite.
Merci à Juliette Masse pour la couverture !
Proposez nous vos idées, vos articles...

Office de tourisme :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37

mail : tourisme@reillanne-en-provence.com et/ou

oti@haute-provencepaysdebanon.com

Site : <https://haute-provencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

Marchés hebdomadaires : tous les jeudis et dimanches matin sur la place de la Libération

Responsable marché pour les emplacements :

(06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

Bibliothèque : Jeudi et samedi 10h – 12h.

Crèche : 04 92 76 42 49 – directrice : Virginie Sossi

Musée des Amis des Arts :

Ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous

Président George Greenlee 06 77 43 25 74

Assistante sociale : tous les mardis matin en mairie sur RDV au 04 92 30 39 70

ADMR sur rendez-vous avec Madame Brigitte Canzler

04 92 79 01 40

Permanence Secours populaire 1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 16h salle à côté de la Poste

Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural et conseil pour la rénovation énergétique)

sur rendez-vous auprès de la mairie

Décembre : lundi 13 de 13h30 à 16h

Déchetterie : lundi, mercredi, vendredi après midi 13h30/17h samedi matin 8h30/12 h